

Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	61

#### Date de convocation

**9 novembre 2023**

#### Ressources Humaines – Modification du tableau des emplois et des effectifs

**N° de la délibération  
2023-634**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Le Président informe l'assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste) ;

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 5 juillet 2023 et la nécessité de mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services,

Considérant l'avis du CST en date du 19 octobre 2023,

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- Création d'un poste d'Ingénieur ppal
- Suppression d'un poste d'Ingénieur

Cette modification est justifiée par la création de la fonction : « Responsable de service Prévention des inondations ». A défaut de recruter un fonctionnaire, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel et sera rémunéré par référence à la grille indiciaire des Ingénieurs principaux.

Pour exercer ces fonctions il sera nécessaire de justifier un diplôme d'ingénieur dans le domaine hydraulique.

- - Création de 2 postes de technicien principal 1ère classe
- - Suppression de 2 postes de technicien territorial

Ces modifications répondent à la nécessité de mettre les postes en adéquation avec les fonctions correspondantes et notamment :

- 1 chargé d'opération
- 1 chargé de mission aménagement et gestion des VRD et ZA

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels avec une formation (ou une solide expérience) dans les respectifs domaine de compétence.

Ces fonctions seront rémunérées par référence à la grille indiciaire des techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe.

- Création d'un poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 15h
- Suppression d'un poste d'Assistant enseignement artistique ppal 1<sup>ère</sup> classe TNC 15h75

Cette modification est justifiée par la mise en adéquation du poste avec les besoins du service.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet 28 h annualisé

Pour exercer les fonctions d'Opérateur de site touristique pour le Domaine du Lac de Champos.

A défaut du recrutement d'un fonctionnaire, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel. La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré à :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE la proposition du Président,

- MODIFIE le tableau des emplois à compter du 16 novembre ainsi :

<b>TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 15 Novembre 2023</b>			
Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
<b>Filière administrative</b>			
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	2	2
Attaché hors classe	35	2	2
Attaché principal	35	3	3
Attaché territorial	35	18	18
Rédacteur principal 1ère classe	35	5	5
Rédacteur principal 2ème classe	35	4	4
Rédacteur	35	2	2
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	13	13
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	7	7
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	8	8
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	28	1	1
Adjoint Administratif territorial	24,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
<b>Filière technique</b>			
Ingénieur ppal	35	4	5
Ingénieur	35	7	6
Technicien principal 1ère classe	35	3	5
Technicien principal 2ème classe	35	4	4
Technicien	35	5	3
Agent de maîtrise principal	35	4	4
Agent de maîtrise	35	5	5
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	6	6
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	8	8
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	14	14
Adjoint Technique Territorial	32	3	3
Adjoint Technique Territorial	28	0	1
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	17,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1

Filière sociale et médico-sociale			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice	35	4	4
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	2	2
Educateur de jeunes enfants	35	13	13
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	17,5	2	2
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	15	15
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	13	13
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	3	3
Agent Social principal de 2ème classe	35	10	10
Agent Social principal de 2ème classe	30	1	1
Agent Social Territorial	35	7	7
Agent Social Territorial	32	1	1
Agent Social Territorial	28	1	1
Agent Social Territorial	26	2	2
Filière Animation			
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Animateur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	31,5	2	2
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	35	4	4

Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	16	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15,75	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	20	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	12	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	1	1
Assistant Enseignement artistique	1,25	1	1

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



ID : 007-200073096-20231115-DEL\_2023\_634-DE

- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 15 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 007-200073096-20231115-DEL\_2023\_634-DE

